

Durée :

14 heures (2 journées) en présentiel (il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession)

Pré requis :

- * Aucun
- * L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies.

Personnes concernées :

Toute personnes qui, dans le cadre de son activité professionnelle, doit exercer la mission de sauveteur secouriste du travail (SST).

Objectifs :

- Savoir intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Contexte: Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art.L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (art.R.4224-16) et la présence de secouristes (art.R.4224-15).

Effectif: de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

Type de formation :

Présentiel

Méthode pédagogique

- * Acquisition des techniques pratiquées individuellement.
- * Exercices pratiques par jeu de rôle (gestion d'accident/ de situation dangereuse).
- * Evaluations formatives et épreuves certificatives.

Moyens pédagogiques

- * Salle équipée de chaises, tables, tableau, ordinateur et vidéoprojecteur;
- * Plan d'intervention + pictogrammes;
- * Plan d'actions prévention + pictogrammes;
- * 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires;
- * 1 lot de mannequins avec un dispositif de protection individuelle (mannequin RCP adulte/enfant/nourrisson);
- * Divers matériels pour la réalisation des simulations;
- * Matériel d'entretien des mannequins et consommables;
- * Vidéos « gestes de secours »;
- * L'aide-mémoire « Sauveteur secouriste du travail » (Edition INRS ED 4085).

Parcours pédagogique

1. Préambule.

Présentation des objectifs de la formation.

Présentation du programme de la formation et l'organisation pratique.

2. Domaine de compétences 1 : intervenir face à une situation d'accident du travail.

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise;

Protéger de façon adaptée;

Examiner la victime;

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime;

Secourir la victime de manière appropriée dans les cas suivants:

- la victime saigne abondamment;
- la victime s'étouffe,
- la victime ne répond pas et ne respire pas,
- la victime ne répond pas mais elle respire,
- la victime se plaint d'un malaise,
- la victime se plaint de brûlures,
- la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements,
- la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

3. Domaine de compétences 2 : contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise;

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail;

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

4. Epreuves certificatives.

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

5. Bilan de la formation.

Restitution du résultat des épreuves; Evaluation de la formation par les stagiaires.

Qualification du formateur:

Formation dispensée par des formateurs titulaires du certificat de « formateur SST » valide.

Attestation de formation délivrée en fin de formation ainsi qu'un certificat SST (modèle national).

Durée de validité : 2 ans

Les salariés SST devront suivre un MAC*SST tous les 24 mois (*Maintenance et Actualisation des compétences)

